

PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2024

Mercredi



ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITÉ

Girardière

2 ½/6 ans - 7/10 ans



SOMMAIRE

I - Le Projet éducatif de Cholet Animation Enfance

- A. Orientations générales
- B. Mesures et protocole sanitaire
- D. Les actions

II - L'ALSH de proximité Girardière

- A. Le fonctionnement
- B. Les locaux
- C. Les objectifs généraux et opérationnels
- D. Nos objectifs de l'année

III - Une journée type

IV - Les outils d'évaluation

V - L'équipe d'animation

VI - Sécurité, Soins et hygiène

VII- Consignes en cas d'incendie et attentat

I - LE PROJET ÉDUCATIF DE CHOLET ANIMATION ENFANCE

«...CHOLET ANIMATION ENFANCE a pour objet d'organiser et de promouvoir pour Cholet et sa région des loisirs à caractères sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs pour favoriser le plein épanouissement des personnes en priorité des enfants, des adolescents dans leur temps de loisirs ... »

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement des centres.

A. Orientations générales

- Il est soucieux de garantir des loisirs agréables mais utiles au développement personnel et social de l'enfant ainsi qu'à l'ouverture de ses connaissances vers le monde extérieur.
- Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.
- Il permet l'accueil des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique sur nos accueils de loisirs.
- Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.
- Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

B. Mesure et protocole sanitaire

Au vu de la situation sanitaire, le service met en œuvre des procédures et protocoles permettant de respecter la sécurité et la santé de tous, tout en maintenant des conditions d'accueil les plus favorables à l'épanouissement des enfants.

- Vos enfants seront par groupe de 24 maternelles et de 20 élémentaires par espace d'accueil encadrés par deux animateurs qualifiés.
- Pour les centres composés de plusieurs groupes, les salles et les espaces extérieurs seront délimités par groupe, avec une utilisation en alternance. Seuls les temps de garderies nécessiteront des regroupements mais le nombre d'enfants sera adapté en conséquence.
- Un lavage des mains régulier, de manière ludique sera réalisé avec vos enfants.

- Pour les tous petits, il sera demandé si possible de laisser **un doudou et une tétine à la structure**, ainsi qu'une **tenue de rechange**.
- **Chaque matin**, votre enfant arrivera avec une **tenue propre**. Privilégier une tenue facile à enfiler (jogging) qui ne craint rien et des baskets à scratch afin qu'il puisse être le plus autonome possible.
- Si votre **enfant présente des signes de maladie** et / ou de **fièvre** au cours de l'accueil, il sera pris en charge par un animateur. Suite à l'appel du directeur, vous serez dans l'**obligation de venir chercher votre enfant sans délai**.

D. Les actions proposées par Cholet Animation Enfance

Les accueils de loisirs Pleine Nature

- Le centre maternel Nougatine pour les enfants de 2ans $\frac{1}{2}$ à 6 ans.
- Le centre élémentaire Prim'Vert pour les enfants de 7 à 12 ans.

Les accueils de loisirs de Proximité

- Le centre Le Verger (pour les 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11ans)
- Le centre du Puy Saint Bonnet (pour les 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11ans)
- Le centre Favreau (pour les 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11ans)
- Le centre Jean Monnet (pour les 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11ans)
- **Le centre La Girardière (pour les 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11ans)**
- Le centre Bretagne (pour les 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11ans)

Les autres activités

- La maison de la nature

II - L'Accueil de loisirs Girardière

A. Le fonctionnement

L'ALSH Girardière accueille des enfants de 2 ans $\frac{1}{2}$ à 11 ans à la journée (avec ou sans repas) ou à la demi-journée (matin ou après midi) dans les locaux de l'école Girardière avec une garderie le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30 à la Girardière.

Périodes d'ouverture et fermeture:

L'accueil est ouvert chaque mercredi lors des périodes scolaires.

B. Les locaux

Pour Girardière :

L'accueil des enfants se fait par l'entrée principale (Bâtiment élémentaire, porte Blanche)

Après avoir sonné à l'interphone, parents et enfants seront autorisés à monter au 2ème étage

Le départ du midi et du soir se fait de la même façon

Pour la garderie l'accueil s'effectue en haut (salle des 3-6 ans).

Pour les repas : nous déjeunerons au restaurant de l'école Jules Verne avenue Mocrat Cholet

Organisation de la structure de la Girardière

- Une salle pour le groupe des maternels
- Une salle pour l'espace bureau/cuisine et un espace activité grand
- Une salle de sieste et un espace activité petit
- Une salle pour le groupe des élémentaires
- Deux espace sanitaires pour les maternels et les élémentaires
- Un espace extérieur ainsi qu'un préau

C. Les Objectifs généraux et opérationnels

Objectif Général	Objectif Opérationnel	Moyen	Évaluation		Pourquoi ?
			Fait	pas fait	
Permettre progressivement à l'enfant de devenir autonome dans les moments de sa journée (vie quotidienne et activités) et encourager à le responsabiliser.	Encourage la prise d'initiative (grand)	- Ritualiser la journée (en respectant la journée type)			
		Responsabiliser l'enfant de manière à le valoriser			
		Permettre à l'enfant de faire le bilan de sa journée			
	Être capable de faire seul (petit)	- ritualiser la journée (en respectant la journée type)			
		- installer un marche-pied pour atteindre le robinet			
		- pendant le temps libre, adapter les jeux			
		- Laisser l'enfant préparer le matériel avant une activité			
	Installer ou proposer différentes activités collectives ou individuelles. En donnant la possibilité de choisir.	- Organiser des pôles d'activités lors du temps calme			
		- Encourager à découvrir l'activité puis laisser libre choix de faire ou ne pas faire			
	Participer aux tâches de la vie quotidienne	- Mise en place d'un chef de table (enfant chargé de débarrasser la table)			
- le roi/reine du goûter (les enfants participent au service du goûter)					
- Musique de rangement (lorsqu'on entend la musique, les enfants rangent les salles)					
Respecter le rythme de chacun	Adapter l'accueil de l'enfant	Orienter l'enfant vers des ateliers lors de son accueil			
		Mis en place d'un outil pour canaliser l'énergie des enfants			
	Adapter le rythme de la journée en fonction de l'âge et du temps	Proposer au moins un temps en extérieur			
		Le temps des activités animées par l'animateur (30-45min pour les 3-6ans et 1h-1h30 pour le 7-10ans)			

		Réveil échelonné et activités adaptées après le réveil (activités posées en salle le temps de ce réveil)			
		Des activités variées (culturelles, sportives, manuelles...)			
Favoriser le vivre ensemble	Permettre à l'enfant de s'appropriier les lieux et de les respecter	Un espace détente (avec canapé, livres, musique...)			
		- Impliquer les enfants dans l'aménagement des salles (de façon ludique)			
	- Développer l'entraide entre les enfants	- Créer des binômes (un grand un petit pour le trajet du bus)			
		- créer des grands jeux collectifs et de stratégies			
	- Permettre un temps d'échange	Temps de débat et de bilan à la fin de chaque journée			
	- Créer des partenariats avec les structures aux alentours de l'accueil	Avec le centre social			
		Avec la crèche			
	- communiquer avec les familles-enfant et animateurs	- mise en place de temps formels ou informels dans la journée (le matin après l'accueil ou le soir après le goûter)			
		- afficher les règles de vie			
	Rendre acteur les familles	- proposer des temps familles à chaque fin de période			
		Proposer des activités à ramener à la maison pour les familles			
	Laisser libre accès à divers matériaux et espaces de jeu pour permettre à l'enfant la prise de choix	Proposer des journées « fait ton choix » à eux de décider de leur journée			
Proposer des temps de jeux libres					
Mettre en place une boîte à idée pour recueillir leurs envies					

L'évaluation des objectifs s'effectuera sous forme de tableau avec une case à cocher « fait ou pas fait ». une case « pourquoi » pour permettre d'argumenter et de proposer des améliorations

Le respect des règles de vie.

Dès le premier mercredi, des règles seront établies entre les animateurs et les enfants de chaque groupe :

- Ne pas laisser l'enfant sans surveillance.
- Un espace de liberté sera délimité avec les enfants durant chaque sortie extérieure.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les heures d'ouverture du centre pour les enfants. Les animateurs auront la possibilité de s'en servir si nécessité mais ils doivent en informer le directeur de la structure.
- Le jeune est responsable de son matériel (jouets, livres...). La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée en cas de vol ou de perte. Il est préférable de le laisser à la maison.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Respecter et écouter les personnes intervenant dans les différentes activités.
- Prendre en compte les mesures de sécurité mises en place par les prestataires extérieurs et les animateurs sur les centres et lors des sorties.

Relations animateurs-enfants

Les animateurs, ainsi que les enfants, se doivent de connaître tous les prénoms le plus rapidement possibles pour que soit créée une relation de confiance entre les deux acteurs.

Contrat des animateurs vis-à-vis des enfants :

- Pas de discrimination, favoritisme.
- Être à l'écoute et attentif aux besoins du groupe et de chacun.
- Bonne humeur de l'animateur toute la journée.
- Jeux de connaissances dès le premier jour.
- Déceler les problèmes, les conflits apparents.
- Être observateur du groupe.
- Créer une ambiance agréable.
- Être dans la proposition d'activités afin que les enfants ne s'ennuient pas même lorsqu'ils sont en petits groupes.
- Prévoir des temps d'échanges entre animateurs et enfants, afin de faire un petit bilan de la journée (problèmes, attentes...).

Le contrat des enfants vis-à-vis des animateurs et des autres enfants :

- Respect des règles de vie et consignes.
- Écouter les animateurs quand ils parlent et les respecter.
- Ne pas laisser d'enfant à l'écart et respecter chaque individu.
- Toute violence physique ou verbale sera pénalisée en fonction de la gravité des actes.
- Ne pas hésiter à dire ce qui ne va pas, discuter de ce qui pourrait changer...

Le non négociable/les interdits pour les enfants :

- Tenir des propos racistes ou discriminatoires.
- Insulter les autres
- Avoir un comportement violent (physique et verbal)
- Casser, détruire ou maltraiter le matériel mis à disposition.
- Emprunter, voler le matériel.
- Manquer de respect envers les animateurs et le personnel de restauration

Relations entre animateurs

Dialoguer et discuter est essentiel pour le bon déroulement de l'année. Cela peut être pendant les réunions de préparation mais aussi des échanges d'informations et de conseils. Toute suggestion sera prise en compte. Les animateurs se doivent d'avoir un regard global sur le déroulement de la journée. La communication est particulièrement importante que ce soit pour des raisons de sécurité ou de cohésion de groupe.

Chaque animateur doit être investi dans toutes les activités et répartition des tâches. La préparation des activités, rangement, prise de responsabilités, ... sont des compétences primordiales.

D. Nos projets des mercredis

Cette année, le projet des mercredis est « nos petits artistes » (pour le groupe des 3-6ans). Sur différentes périodes des thématiques seront abordées (octobre : l'art abstrait, nov-déc : les histoires et les contes...). Nous serons accompagnés de différents partenaires comme le centre social, le conservatoire, la bibliothèque ...

Pour les grands un projet d'expression sera proposé sur une durée de 3 mois (janvier - février - mars), il se déroulera en 3 temps (janvier : la découverte musical et théâtral, février : le positionnement entre la musique et le théâtre, mars : création d'un spectacle à l'aide de leurs connaissances).

Le projet se terminera avec un regroupement famille ce qui permettra la présentation de leur spectacle.

III - Une journée type au centre Girardière

7h30	Ouverture du centre
7h30-8h30 :	Garderie à la Girardière
8h30-9h :	Accueil échelonné des enfants (à l'étage).
9h00-9h30 :	Temps libre
9h30-10h :	Rangement + rassemblement des enfants et présentation des activités de la journée
10h-11h30 :	Déroulement des activités
11 h - 11h30 :	Temps extérieur
11h40 :	Départ pour le restaurant scolaire de Jules Verne pour le repas
12h :	Départ des demi-journées Arrivée École Jules Verne
12h-13h00 :	Temps de Repas
13h10-13h30 :	Retour en car au centre Girardière
13h15 :	Arrivée des demi-journées
13h30-14h :	Sieste pour le groupe des 2 et demi/4 avec un animateur Temps calme 5/6ans (non sieste) et 7/12 ans
14h-15h30 :	Lancement des activités pour les enfants qui ne font pas la sieste et les élémentaires
15h30-16h :	Réveil échelonné
16h-16h30 :	Goûter
16h30-17h :	Temps libre/jeux extérieurs
17h-17h30 :	Arrivée des familles et départ des enfants
17h30-18h30 :	Garderie
18h30 :	Fermeture du centre

Les repas

Les repas sont pris au restaurant scolaire de l'école Jules Verne.

Les animateurs déjeunent à table avec les enfants (temps d'éducation à valeur éducative à part entière).

La sieste

Elle est proposée aux enfants en accord avec les familles. Elle se déroule de 13h30 à 15h30 en mettant en place un réveil échelonné.

Les sorties.

Elles sont planifiées à l'avance pour que les familles puissent inscrire leur enfant et remplir une autorisation parentale spécifique à cette sortie.

Pour toute sortie hors de l'enceinte du centre (y compris dans un périmètre très proche), il faut :

- Établir une liste de sortie : nom et prénom des enfants, lieu du déplacement et horaires.
- Avertir la directrice du lieu de la sortie, des horaires départ/retour.
- Noter le nom des enfants et animateurs partis à cette sortie.
- Apporter les fiches sanitaires des enfants concernés (pour les sorties hors Cholet).
- Apporter une trousse à pharmacie de premier secours (disponible en local infirmerie)
- Donner un numéro où le groupe peut être joignable durant la sortie.

IV - Les outils d'évaluations

L'évaluation des moyens et méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions hebdomadaires.

L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants. (répercussion sur la vie collective).

Les différents points abordés seront alors :

- L'adaptation des locaux
- Répartition des animateurs sur les postes
- Échanges de pratiques
- Projets d'activités, plannings, besoins en matériel
- Retour sur les rythmes individuels des enfants
- Évolution de l'autonomie de l'enfant.

Il semble nécessaire aussi d'évaluer nos actions auprès des parents et des enfants sur des temps d'échanges qui peuvent être organisés lors des journées de centre.

V - L'équipe d'animation

La direction et ses missions

La direction du centre est assurée par Emeline PASQUIER en cours de formation BAFD

- Responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure.
- Pointage des enfants, détailler les fiches sanitaires pour un meilleur suivi, le suivi des animateurs.
- La gestion financière, matériel et administrative, les relations avec les différents partenaires, avec les familles, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Garante de la sécurité
- Tiens aussi le rôle d'animateur

Adjoint de direction et ses missions

L'adjoint de direction est assurée par Ibtissem MEYLENDER

- Référente du fonctionnement et de l'organisation de la structure, pointage des enfants, détailler les fiches sanitaires pour un meilleur suivi, le suivi des animateurs.
- Garante de la sécurité
- Tiens aussi le rôle d'animateur

Les animateurs et leurs missions

Les animateurs du centre :

- Emeline PASQUIER en cours de formation BAFD (Groupe petits)
 - Ibtissem MEYLENDER animatrice BAFA et Directrice adjoint BAFD (groupe grand)
 - Simon LELAURE formation BEPEJP (groupe grand)
 - Océane DURAND animatrice vacataire (groupe petit)
-
- Il garantit de la sécurité affective physique, affective et morale de chaque enfant et du respect des lieux et du matériel, ainsi que l'application des règles de vie.
 - Il favorise le lien avec les familles.
 - Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
 - L'accueil des enfants.
 - L'animation des différents moments de la journée en prenant en compte le développement de l'enfant.
 - Assurer la surveillance des enfants hors du temps d'animation.
 - Veiller aux règles d'hygiène et la connaissance des particularités de chaque enfant.

L'équipe est renforcée par des animateurs vacataires en fonction des effectifs.

Le personnel de restauration et d'entretien

Il est chargé de l'organisation des repas avec notre partenaire la SODEXO qui livre les repas en système de liaison froide pour l'ensemble des personnes (enfants et équipe d'animation) présents sur le centre.

Il assure le suivi qualitatif en relation avec le prestataire et la direction.

Il organise et participe au service et à l'entretien de la cuisine et des réfectoires.

Il est chargé de l'entretien des locaux du centre de loisirs.

Il veille à la propreté des sanitaires et des locaux qui accueillent les enfants.

VI - Sécurité, Soins et Hygiène sur le centre

Règles de sécurité

Taux d'encadrement :

- ➔ Mercredi : 10 enfants de - 6 ans pour 1 animateur
14 enfants de + 6 ans pour 1 animateur

Règles alimentaires:

Des plats témoins seront réalisés lors de chaque atelier cuisine et la prise de température du réfrigérateur sera tenue à jour deux fois par jour.

Sorties :

Des sorties extérieures au centre et au quartier sont organisées tout au long de l'année. Par souci de sécurité et d'organisation, l'équipe s'engage à respecter ces quelques points :

- ➔ Compter les enfants à chaque montée et descente du bus et lors des rassemblements.
- ➔ Prendre les fiches sanitaires, la pharmacie, de l'eau, gobelets et le listing avec les numéros de téléphones et les numéros d'urgence.
- ➔ Respecter les règles en vigueur lors des déplacements (gilet jaune, positionnement des animateurs,...).
- ➔ Une autorisation de sortie pour chaque sortie hors de Cholet sera demandée aux familles.

L'infirmerie :

Chaque animateur a le devoir de s'assurer de la bonne santé de l'enfant. En cas de blessure :

- Avant tout soin, lire la fiche sanitaire de l'enfant et prendre note des recommandations particulières.

- Port de gants obligatoires lors des soins.

- Signaler ce qui dépasse la simple égratignure à la direction et à la famille.

- Pour une blessure plus importante (nécessitant vigilance et soins de la part des parents), l'animateur doit prévenir et expliquer les soins à la directrice qui ont été apportés à l'enfant.

Aucun médicament ne doit être donné à l'enfant. Il n'y en aura pas dans la pharmacie. Dans le cas de traitement, un animateur référent et un seul, sera chargé de suivre l'enfant afin de suivre correctement les consignes de l'ordonnance.

L'hygiène:

C'est un point sur lequel nous devons, animateurs de jeunes enfants, être particulièrement vigilants.

Ainsi, l'animateur doit pouvoir se montrer disponible auprès de chaque enfant lors de moments tels que le lavage des mains, lorsque l'enfant va aux toilettes, etc...

Il s'agit alors de vérifier que l'enfant se rince bien et s'essuie convenablement, tout en lui laissant une part d'autonomie. C'est aussi l'occasion de voir si l'enfant a besoin de nous ou pas.

Chacun devra veiller à respecter l'hygiène des enfants et des locaux.

- Se laver les mains avant chaque repas ou goûter.
- Lavage des mains
- Avoir à disposition des serviettes en papier lors des repas.
- Avoir des essuie-mains papier dans les sanitaires.
- Entretenir les locaux, ranger le matériel utilisé à l'endroit même où il a été emprunté (pharmacie, réserve, lieu de vie...).
- Veiller à ce que les enfants rentrent correctement vêtus et relativement propres chez eux (blouse pour la peinture, change en cas " d'accident " chez les plus petits,...).
- Nettoyer correctement les tables ou autres supports qui furent utilisés lors de l'activité.

VII - Consignes en cas d'incendie et attentat

- *Procédure d'évacuation incendie*

Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent les groupes d'enfants dans le calme par le hall sur la cour extérieure. Un animateur est guide file, c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est serre file et va donc vérifier les locaux afin qu'aucun enfant ne soit oublié à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient maintenues fermées. En effet, en cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop vite dans la structure.

Chaque animateur sort avec la liste des enfants qu'il garde sur lui jusqu'au soir.

Lieu de rassemblement à la Girardière : espace vert se situant à côté du portail blanc d'entrée (puis aire de jeux en cas de nécessité)

- *Procédure d'évacuation attentat*

Lorsque le signal est lancé, les animateurs ont deux possibilités en fonction de la situation: le confinement ou la fuite en cas d'attentat ou d'intrusion.

Les animateurs sont formés en amont avant l'été, des signes visuels et sonores sont mis en place sur la structure et dans chaque salle d'activité.

Plusieurs exercices tests sont également réalisés dans l'année afin de préparer les enfants.

Dans un souci de sécurité optimale, les accès aux centres sur l'extérieur seront fermés.